

# SÉNAT

---

INTERSESSION D'IVER 1989-1990

---

Service des Commissions

---

BULLETIN  
DES COMMISSIONS

---

## SOMMAIRE

---

	Pages
<b>Affaires étrangères, défense et forces armées .....</b>	<b>1253</b>
<b>Finances, contrôle budgétaire et comptes économiques de la Nation .....</b>	<b>1261</b>
<b>Mission commune d'information chargée d'étudier les problèmes posés par l'avenir de l'espace rural français et de proposer les éléments d'une politique d'aménagement .....</b>	<b>1267</b>
<b>Mission commune d'information chargée d'étudier les problèmes posés par l'immigration en France et de proposer les éléments d'une politique d'intégration .....</b>	<b>1297</b>

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
DÉFENSE ET FORCES ARMÉES**

**Jeudi 1er février 1990 - Présidence de M. Jean Lecanuet, président.** La commission a entendu ce jour **M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation en Europe de l'Est.**

Le ministre d'Etat, procédant d'abord au constat de la situation, a évoqué successivement la puissante accélération des événements dans les pays de l'Est, la question allemande et les bouleversements en Union soviétique.

S'agissant de la situation en Europe centrale, **M. Roland Dumas** a estimé qu'après la mise à bas des régimes communistes et des structures héritées de la guerre, une seconde phase s'était ouverte qui correspondait à la contestation, plus ou moins vigoureuse selon les cas, des régimes de transition. Le rejet de l'appareil communiste, profond et global ici, plus nuancé là, conduit simultanément, a souligné le ministre d'Etat, à une volonté de transformation des partis communistes ainsi qu'à la préoccupation de nombreux dirigeants de se dissocier des anciens partis communistes.

Evoquant les facteurs nouveaux touchant l'Allemagne de l'Est et, par voie de conséquence, l'Allemagne de l'Ouest, le ministre d'Etat a estimé que la véritable désagrégation de l'Etat en R.D.A. contribuait à expliquer l'infléchissement de la position de Moscou sur la question allemande, tandis que le parti social-démocrate devenait une des forces possibles de la reconstruction du pays, alors même que le S.P.D. remportait des succès électoraux en

République fédérale allemande. Deux thèmes fondamentaux, a souligné **M. Roland Dumas**, alimenteront la campagne pour les prochaines élections en R.D.A. : la construction d'un Etat démocratique et les perspectives, désormais proches, d'une réunification allemande.

En ce qui concerne enfin les bouleversements en Union soviétique, le ministre d'Etat a rappelé les immenses difficultés inhérentes au passage d'une économie d'Etat à une économie se conformant aux lois du marché. Il a estimé que le mouvement des nationalités, dont le développement était prévisible, s'apparentait, à bien des égards, à un mouvement de décolonisation et ne pouvait, dès lors, que se poursuivre.

Confronté à ces événements, l'Occident doit, a souligné le ministre d'Etat, accélérer sa réflexion au moment où s'installe un nouvel ordre européen. Il a en particulier souhaité que les négociations de Vienne ne soient pas en retard par rapport aux faits, au moment même où le président Bush -après avoir consulté le Président de la République française- proposait une réduction à 195.000 hommes des troupes américaines et soviétiques en Europe centrale.

Il convient d'abord, a marqué le ministre d'Etat, de renforcer le môle de stabilité que constitue la Communauté européenne, seul élément fort qui subsiste d'un après-guerre dont les événements actuels marquent la disparition.

Il faut aussi répondre à l'attente des pays d'Europe de l'Est qui s'interrogent sur leur destin au moment où ils tendent à remplir les conditions de la démocratie, à l'instar d'un pays comme la Hongrie qui a instauré le multipartisme, rétabli l'économie de marché, demandé le retrait des troupes soviétiques et exigé une profonde réforme du COMECON. L'idée de la confédération européenne tend précisément, a estimé **M. Roland Dumas**, à répondre à ces légitimes interrogations.

Il est enfin impératif, a estimé le ministre d'Etat, de hâter la réflexion sur l'organisation de la sécurité en Europe alors que les deux pactes risquent de voir leur contenu traditionnel se diluer. Il convient que les Européens se concertent au plus vite, dans l'enceinte la plus adéquate, qui devrait être la C.S.C.E., afin d'apporter une réponse aux immenses questions qui se posent : la question allemande, mais aussi les problèmes des frontières, des minorités et de la sécurité européenne en général.

Le ministre d'Etat a conclu son exposé en soulignant que cette réflexion devait être conduite sans délai, avant de faire face à une nouvelle réalité et aux nouveaux responsables du pouvoir en Europe de l'Est qui sortiront, dès le second trimestre de 1990, des élections libres qui doivent se dérouler dans ces pays.

Après avoir remercié le ministre d'Etat pour son analyse, le **président Jean Lecanuet** a fait observer que si, pour sa part, il se réjouissait de l'effondrement accéléré des régimes autoritaires à l'Est, le bouleversement en gestation de la carte géostratégique de l'Europe impliquait une concertation plus active que jamais, notamment entre les Douze, d'une part, et les Etats membres de l'alliance atlantique, d'autre part.

Interrogé par **M. André Bettencourt** sur l'opinion dominante en R.F.A. à l'égard du problème de la réduction des troupes américaines en Allemagne fédérale, le ministre d'Etat a noté qu'il lui apparaissait que, dans l'immédiat, le non découplage et la présence de troupes américaines sur le sol allemand lui semblaient être des références maintenues d'une politique allemande, attachée aux pôles d'ancrage que sont la communauté économique européenne et l'alliance atlantique. Il n'a cependant pas exclu que le problème des armements nucléaires à courte portée, y compris français, soit rapidement posé par certains interlocuteurs allemands.

Avec **M. Marc Lauriol**, **M. Roland Dumas** a évoqué l'émergence du problème des nationalités, résultant de

l'émancipation des peuples de l'Europe de l'Est. Convenant avec M. Marc Lauriol de l'acuité de cette question, il a émis l'idée que puisse s'élaborer rapidement en Europe un droit protecteur des nationalités et des minorités dans le cadre de l'intangibilité des frontières des Etats, dont le principe demeure fondamental.

Egalement interrogé par M. Marc Lauriol sur les déclarations du secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, à Berlin, en décembre 1989, concernant la transformation et l'extension de l'alliance atlantique, M. Roland Dumas a mis en parallèle l'audace de ces propositions et la réserve manifestée par la diplomatie américaine à l'égard des initiatives européennes plus immédiates et concrètes concernant les relations économiques avec l'Europe de l'Est, comme le projet de Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

M. Michel d'Aillières a cité trois sujets d'inquiétude. D'une part, le caractère, selon lui prématuré, des élections dans certains pays de l'Est, compte tenu de l'impréparation des forces politiques nouvellement libérées. D'autre part, la démobilisation des opinions publiques occidentales et notamment américaine à l'égard des questions de sécurité qui demeurent aiguës compte tenu de la poursuite de la modernisation de l'appareil militaire soviétique. Enfin, les incidences de la réunification allemande sur l'équilibre de la Communauté européenne. S'agissant de la date des élections en Europe de l'Est, le ministre d'Etat a noté qu'un report excessif pouvait comporter des dangers compte tenu du climat d'incertitude et d'instabilité qui régnait dans certains Etats. Pour ce qui est des Etats-Unis, M. Roland Dumas a fait valoir que la prise en compte des réalités européennes n'était pas perçue avec la même acuité des deux côtés de l'Atlantique ainsi qu'en témoignait la différence d'approche entre les Etats-Unis et les Etats européens sur l'urgence d'une réunion, avant la fin de l'année, des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays

membres de la C.S.C.E. Il a conclu sa réponse à M. Michel d'Aillières en observant qu'à l'occasion des négociations les plus récentes sur les accords de Schengen, la question des relations interallemandes avait fortement pesé sur la position de la République fédérale.

M. Claude Estier a fait observer qu'une nouvelle accélération des processus en cours pourrait résulter de la date peu éloignée choisie pour l'organisation d'élections libres en R.D.A. L'installation d'un nouveau pouvoir en R.D.A. pourrait en effet faire apparaître de manière rapide et concrète le problème de la réunification.

M. Roland Dumas a confirmé cette analyse en notant par ailleurs qu'une victoire des forces démocratiques en R.D.A. pourrait avoir des conséquences sur les équilibres démocratiques internes à la R.F.A.

Le ministre d'Etat a alors évoqué avec M. Michel Poniatowski les difficultés des dirigeants soviétiques à promouvoir les mesures adaptées à l'actuelle désorganisation de l'économie de l'U.R.S.S. et aux problèmes de l'approvisionnement. Puis, MM. Michel Poniatowski et Roland Dumas se sont félicités que les événements de Roumanie de décembre 1989 se soient déroulés dans le respect de la souveraineté nationale roumaine.

M. Jean-Pierre Bayle a alors estimé, avec M. Roland Dumas, que le problème de la présence de troupes françaises en Allemagne fédérale pourrait, à court terme, être posé en liaison avec l'évolution de la question allemande. M. Jean-Pierre Bayle a insisté à cet égard sur la spécificité de la présence militaire française en R.F.A. par rapport à la présence américaine.

Interrogé par M. Jacques Genton sur les initiatives des collectivités locales françaises en faveur de la Roumanie, M. Roland Dumas a rappelé que ces interventions relevaient de la seule appréciation des dites collectivités territoriales, et que le Quai d'Orsay se bornait à assurer la coordination des efforts engagés. Il a précisé,

par ailleurs, que l'aide d'urgence accordée par l'Etat s'était jusqu'alors élevée à vingt-cinq millions de francs. Puis, évoquant les visites en Roumanie de MM. Lionel Stoléru, Thierry de Beaucé, Alain Decaux, Paul Quilès et Roger Fauroux, le ministre d'Etat a exposé les grandes orientations de la coopération franco-roumaine dans laquelle la francophonie était appelée à occuper désormais une place non négligeable.

Interrogé également par M. Jacques Genton sur le nécessaire renforcement des institutions européennes et sur la démocratisation de celles-ci, M. Roland Dumas a estimé que, s'il convenait d'avancer dans la voie de l'union politique, cette perspective ne devait pas néanmoins occulter le caractère primordial de la constitution de l'Union économique et monétaire, objet de la conférence intergouvernementale qui s'ouvrira à la fin de cette année. Il a fait état de l'excellente concertation prévalant entre la France et l'Italie, qui assurera la présidence de la Communauté.

A une intervention de M. Edouard Lejeune faite au nom de M. Jacques Golliet sur la signification de la décision tendant à réouvrir l'ambassade de France à Kaboul, M. Roland Dumas a objecté qu'il ne fallait pas donner à celle-ci une signification qu'elle n'avait pas. L'ambassade de France avait été fermée il y a un an pour des raisons de sécurité, mais les relations diplomatiques n'avaient pas été interrompues. La présence d'un chargé d'affaires à Kaboul permettrait d'avoir à nouveau un observateur sur place.

Puis MM. Roland Dumas et Claude Mont sont convenus de l'importance qu'il y avait à coordonner les initiatives européennes et atlantiques en matière de désarmement, afin d'empêcher qu'une course incontrôlée au désarmement n'exerce finalement une influence déstabilisatrice sur les pays d'Europe centrale et orientale.

Interrogé par M. Michel Caldaguès à propos des conséquences d'une éventuelle réunification allemande sur le processus de libéralisation des pays de l'ancien

glacis soviétique, **M. Roland Dumas** a estimé que l'hypothèse d'une réunification allemande ne lui paraissait pas de nature à entraver substantiellement l'émancipation des pays d'Europe de l'Est, vis-à-vis de l'URSS.

A une question de **M. Michel Maurice-Bokanowski** sur l'avenir de la paix mondiale à la suite des mutations en cours, le ministre d'Etat a répondu que le nouveau contexte géopolitique issu des évolutions est-européennes, rendait nécessaire, à terme, la mise en oeuvre d'un système de sécurité différent de celui qui avait assuré la paix depuis 1945.

**FINANCES, CONTROLE BUDGÉTAIRE  
ET COMPTES ÉCONOMIQUES  
DE LA NATION**

**Mercredi 17 janvier 1990 - Présidence de M. Christian Poncelet, président - La commission a procédé à l'audition de Mme Hélène Ahrweiler, président du centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.**

Après avoir brièvement décrit les divers départements et organismes composant le centre Georges-Pompidou, qu'elle a qualifié de "formule composite en évolution constante", Mme Hélène Ahrweiler a rappelé la spécificité des missions dévolues à cet ensemble culturel original : d'une part, "repérer les créateurs en France et les faire connaître à l'extérieur de nos frontières" et, d'autre part, "scruter les créateurs des autres pays pour les présenter au public français".

Elle a, par ailleurs, évoqué les rôles respectifs des instances d'administration du centre Georges-Pompidou et notamment du président, du conseil de direction et du conseil d'orientation, présidé par M. Michel Miroudot. A cet égard, Mme Hélène Ahrweiler a fait valoir que, compte tenu de la longueur du délai (trois ans en moyenne) s'écoulant entre le choix d'une opération culturelle et sa concrétisation, la brièveté de la durée du mandat du président du centre (trois ans) ne lui permettait, lors de son premier mandat, que d'exécuter le programme arrêté par son prédécesseur.

Evoquant le contexte dans lequel était intervenue sa nomination, en mars 1989, elle a fait valoir, qu'à cette

époque, le centre Georges-Pompidou connaissait une crise de croissance et d'identité imputable, selon elle, à une trop grande "compartimentation" des différents départements du centre, génératrice d'une "balkanisation" de l'ensemble culturel, incompatible avec la pluridisciplinarité voulue par son fondateur.

**Mme Hélène Ahrweiler** a ensuite rappelé les mesures qu'elle avait prises, l'année dernière, en insistant plus particulièrement sur la remobilisation des ressources humaines par une clarification de la situation des personnels et l'amélioration de leurs conditions de travail. A cet égard, elle a indiqué qu'elle avait procédé à la location de bureaux, à proximité du centre Georges Pompidou, afin d'offrir aux services administratifs de meilleures conditions de travail tout en libérant des espaces supplémentaires pour le musée national d'art moderne.

Le président du centre Georges-Pompidou a également précisé que la renégociation des contrats, marchés et concessions avait permis de réaliser deux millions de francs d'économies.

**Mme Hélène Ahrweiler** a conclu son exposé liminaire en évoquant la grève du personnel de nettoyage, à l'automne 1989. A cet égard, elle a indiqué que la fermeture du centre, imposée par ce mouvement social, avait été mise à profit pour réaliser deux opérations indispensables : l'installation d'un système de protection des oeuvres d'art exposées au musée national d'art moderne et le récolement des ouvrages de la bibliothèque publique d'information.

**M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles**, a alors rendu hommage, en sa qualité de président du conseil d'orientation du centre Georges-Pompidou, au courage et à la détermination dont avait fait preuve Mme Hélène Ahrweiler lors des mouvements sociaux qui avaient affecté, en 1989, le fonctionnement du centre.

**M. René Monory** a demandé des précisions sur le montant et l'évolution du budget du centre, le volume des subventions allouées par l'Etat et la part des recettes propres dans le total des ressources dont dispose le centre Georges-Pompidou.

**M. Jacques Valade** s'est fait l'écho du "sentiment d'incompréhension" qu'éprouve le directeur de l'institut de recherche et de coordination acoustique-musique, avant d'émettre le souhait que le ministère de la recherche contribue au fonctionnement de l'I.R.C.A.M.

**M. Emmanuel Hamel** a souhaité connaître les critères qui président à l'utilisation des crédits (26,8 millions de francs en 1990) destinés à l'acquisition d'oeuvres d'art. Il a par ailleurs souligné la forte augmentation, en 1990, de la subvention de fonctionnement allouée au centre Georges-Pompidou par l'Etat.

**M. Maurice Blin** a demandé à Mme Hélène Ahrweiler si l'objectif de vulgarisation de la culture, assigné au centre Georges-Pompidou, lui semblait avoir été atteint. Il s'est, par ailleurs, interrogé sur la compatibilité entre, d'une part, la diversification croissante des activités du centre et, d'autre part, l'unicité du bâtiment qui lui est affecté.

**M. Roger Chinaud, rapporteur général**, a interrogé Mme le président sur les mesures qu'elle comptait prendre pour accroître la part des recettes propres au sein du budget du centre Georges-Pompidou. Il a également demandé des précisions sur l'articulation entre la bibliothèque publique d'information et la future Bibliothèque de France.

**M. Christian Poncelet, président**, s'est fait l'interprète de **M. Raymond Bourguine, rapporteur spécial**, empêché pour des raisons de santé, en demandant à Mme Hélène Ahrweiler son opinion sur l'institution d'un droit d'accès au centre Georges-Pompidou ou à sa

bibliothèque, notamment pour "responsabiliser" davantage ses usagers.

En réponse aux différents intervenants, **Mme Hélène Ahrweiler** a indiqué que le budget du centre Georges-Pompidou s'élèverait, en 1990, à 443 millions de francs, en progression de 7,2 % par rapport à l'année précédente, cette augmentation résultant de la refonte de la grille des rémunérations des personnels et de la "mise à niveau" de la maintenance du bâtiment.

S'agissant des recettes propres du centre, elle a fait valoir que leur faible proportion dans le total des ressources (15 %) était la conséquence des carences de la politique commerciale menée jusqu'à présent par le centre Georges-Pompidou. **Mme Hélène Ahrweiler** a, par ailleurs, fait remarquer que les sommes inscrites, à ce titre, au budget du centre ne recouvraient pas la totalité de ses recettes propres puisqu'elles n'incluaient pas les concours provenant du mécénat privé.

Traitant de l'éventuelle institution d'un droit d'accès au centre Beaubourg, elle a observé que la perception de la taxe entraînerait des dépenses, peut-être supérieures à son produit, et, qu'en conséquence, l'institution d'un tel droit ne pourrait être envisagée que pour l'accès à la bibliothèque publique d'information.

S'agissant de l'institut de recherche et de coordination acoustique-musique, **Mme Hélène Ahrweiler** a estimé que le sentiment d'incompréhension qu'éprouvait son directeur provenait de la spécificité de l'I.R.C.A.M., organisme unique au monde et "grand consommateur de crédits". En l'occurrence, elle a indiqué que le ministère de la recherche ne contribuait toujours pas au budget de l'I.R.C.A.M.

**Mme Hélène Ahrweiler** a ensuite précisé que les acquisitions d'oeuvres d'art étaient décidées par un comité, présidé par le directeur du musée national d'art moderne et composé, à parité, de conservateurs des musées nationaux et d'autres personnalités qualifiées. Elle a

indiqué que la politique d'achats menée par ce comité consistait, d'une part, à enrichir les collections existantes et, d'autre part, à acquérir des oeuvres contemporaines. Mme le président a également fait observer que le coût élevé des assurances constituait une entrave à l'exposition dans les musées de province des oeuvres conservées dans les réserves du centre Georges-Pompidou.

S'agissant de la bibliothèque publique d'information, qui accueille plus de 13.000 usagers par jour, **Mme Hélène Ahrweiler** a estimé que cette forte fréquentation trouvait son origine dans la double fonction assumée par la B.P.I. : d'une part, celle de bibliothèque municipale et, d'autre part, celle de palliatif à la pénurie de bibliothèques universitaires. Elle a également considéré que la réalisation de la Bibliothèque de France se traduira par une redéfinition des missions imparties à la bibliothèque publique d'information, tout en soulignant l'absence à Paris d'une bibliothèque consacrée à l'histoire de l'art.

**Mme Hélène Ahrweiler** a conclu son intervention en insistant sur les priorités de son action en 1990 et plus particulièrement sur l'amélioration des conditions d'accueil du public.

**MISSION COMMUNE D'INFORMATION  
CHARGÉE D'ETUDIER LES PROBLEMES  
POSES PAR L'AVENIR  
DE L'ESPACE RURAL FRANÇAIS  
ET DE PROPOSER LES ELEMENTS  
D'UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT**

**Mardi 16 janvier 1990 - Présidence de M. Jean Huchon, rapporteur, puis de M. Jean François-Poncet, président. - Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la mission d'information a tout d'abord procédé à l'audition de **M. Mouzay, président du comité d'étude du développement économique régional (C.E.D.E.R.)** à l'Assemblée permanente des chambres de métiers, président de la Chambre régionale des métiers du Centre et de **M. Letowski, chargé d'études à la direction du développement économique à l'Assemblée permanente des chambres de métiers.****

En introduction à son exposé, **M. Mouzay** a constaté la diversité des espaces ruraux qui se définissent surtout par leur caractère résiduel vis-à-vis des zones urbanisées. Rappelant que la vie rurale avait longtemps été marquée par l'autarcie, il a estimé qu'elle devait trouver aujourd'hui des équilibres différents, dans la répartition des activités et l'organisation de l'espace. Devant ce processus irréversible qui devrait conduire à l'émergence de bassins d'emploi et au renforcement du rôle des petites villes, **M. Mouzay** a considéré que l'artisanat devait rapidement se restructurer. Il a souligné la nécessité de briser les cloisonnements traditionnels et d'établir des diagnostics clairs sur la viabilité des entreprises.

S'agissant du Fonds d'intervention pour le développement et l'aménagement rural, **M. Mouzay** a estimé que le zonage qu'il utilise est trop restrictif et que l'artisanat n'y avait pas encore trouvé sa place. Rappelant l'importance des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce (O.R.A.C.), il a conclu sur la nécessité d'une intense coopération entre les différents partenaires.

**M. Letowski** a souligné la diversité de l'artisanat et le vague de sa définition, le seul critère étant celui du nombre de salariés inférieur à vingt, tout en rappelant que la moitié des artisans travaillent seuls.

Il a distingué trois groupes d'artisans : les personnes sans qualification, souvent des anciens salariés qui cherchent une subsistance minimum, les chefs d'entreprises actifs et les artisans traditionnels persuadés que leur connaissance du métier les protège.

Or, le passage obligé à une économie de marché entraîne des bouleversements très profonds en milieu rural et fait disparaître les marchés captifs protecteurs.

**M. Letowski** a souligné l'intérêt de la notion de filière économique dans l'artisanat rural. Il a ensuite donné des précisions quant à la densité d'entreprises artisanales rapportée au nombre d'habitants, notant leur relative concentration dans les communes de moins de 2.000 habitants agglomérées.

Il a insisté sur les différentes fonctions de l'artisanat et sur leurs perspectives d'avenir divergentes. Si les services de proximité sont étroitement liés à la densité de la population, il n'en est pas de même pour l'artisanat de production, représentant environ 140.000 entreprises, qui constitue donc un élément sûr de soutien de la vie locale.

**M. Letowski** a fait observer que les entreprises de moins de 10 salariés permettaient l'équilibrage sur le territoire des activités et de l'emploi.

S'agissant des difficultés de transmission des entreprises, il a indiqué que les obstacles les plus

nombreux provenaient de ceux qui en avaient hérité. Il a estimé indispensable une approche économique de marché et la prise en compte des réseaux organisés de professionnels.

A l'issue de ces deux exposés, un large débat s'est ouvert auquel ont participé **MM. Jean Huchon, Louis de Catuelan, François Gerbaud, Jean François-Poncet, président, et Louis Moinard.**

Répondant aux intervenants sur le problème de la compétence des artisans et des lacunes de la formation professionnelle, **MM. Mouzay et Letowski** ont rappelé que l'artisanat en France, contrairement à ce qui se passe en R.F.A., répondait à une conception libérale selon laquelle chacun peut s'installer sans conditions. Les chambres de métiers s'efforcent d'améliorer la qualité de la formation mais l'apprentissage ne doit pas se limiter à la technique et aussi s'intéresser aux valeurs et comportements sociaux.

S'agissant des nouvelles activités artisanales qui pourraient assurer la relève des métiers traditionnels, ils ont estimé qu'elles ne pouvaient concerner que l'artisanat de production mais que l'imprécision des statistiques et du classement du répertoire des métiers rendait leur identification particulièrement difficile.

La mission d'information a ensuite procédé à l'audition de **Mme Suzanne Thibal, secrétaire général de tourisme en espace rural (T.E.R.).**

**Mme Suzanne Thibal** a tout d'abord retracé l'activité de l'association T.E.R. en soulignant le développement des préoccupations concernant le tourisme rural au niveau européen et notamment au Conseil de l'Europe. Elle a noté que la campagne européenne pour le monde rural organisée en 1987-1988, serait amplifiée, au sein de la Communauté européenne en 1990, grâce à l'année européenne du tourisme. Elle s'est félicitée de ces marques d'intérêt pour le tourisme rural en s'inquiétant toutefois des illusions qu'elles pouvaient faire naître.

Elle a insisté sur la nécessité d'une approche globale du tourisme rural, et sur les paradoxes de cette activité qui est porteuse d'enjeux et d'effets négatifs. Il faut, en effet, aménager l'espace tout en le protégeant et attirer de nouveaux investisseurs en préservant la notion de partenariat.

De manière générale, l'écueil à éviter est la mono-activité touristique.

Soulignant qu'il n'existe, en ce domaine, ni règle d'or, ni modèle, **Mme Suzanne Thibal** a rappelé les trois éléments indispensables au développement du tourisme rural : l'espace, les hommes et les produits. S'agissant de l'importance du tourisme rural, elle a fait observer la difficulté de mesurer ce phénomène, en dehors des produits labellisés et les lacunes des statistiques disponibles. Elle a indiqué cependant que la part du tourisme rural était estimée aujourd'hui à 25 % du tourisme global, ce qui représente une diminution quantitative mais une amélioration qualitative. Les séjours en espace rural étaient autrefois choisis pour des vacances familiales par des personnes à faibles revenus. En 1989, un tiers des clients sont des étrangers et les modes d'hébergement se diversifient. Ce type de tourisme devrait se développer car il correspond à l'évolution actuelle vers un tourisme de proximité et de court séjour. L'origine géographique de la clientèle devrait cependant se modifier et il s'adressera désormais à la population de la périphérie des villes grandes et moyennes.

A l'issue de cet exposé, un large débat s'est instauré.

**M. Bernard Hugo** a estimé que les éléments recherchés par la clientèle du tourisme rural étaient avant tout le soleil, l'espace, l'eau et l'authenticité. Il a précisé que dans le département de l'Ardèche, le chiffre d'affaires du tourisme dépassait celui de l'agriculture. Il a souligné le fait que le développement touristique ne pouvait être une solution que pour quelques départements et que les

collectivités devaient mener des politiques volontaristes en la matière.

**M. Fernand Tardy** a insisté sur la différence des situations selon la richesse des départements et la densité de leur population. Il a rappelé la nécessité de faire un effort de formation et de qualité et opposé le tourisme de proximité qui ne crée pas d'emplois aux pôles touristiques plus larges qui restent à créer.

**MM. Jean Huchon et Louis Moinard** ont déploré la mauvaise répartition géographique du développement touristique à l'intérieur des départements, qui favorise toujours les cantons à la plus forte densité.

En réponse, **Mme Suzanne Thibal** a rappelé la nécessité de valoriser ce qui existe sans surdimensionner les équipements et d'éviter les subventions aux équipements sectoriels. Elle a souligné l'intérêt de plans de développement locaux en indiquant qu'une étude avait été engagée sur la notion de station touristique rurale afin d'en déterminer notamment les critères indispensables à sa réussite.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la mission a procédé à l'audition de **M. Jean-Claude Bontron**, directeur de la société d'études géographiques et sociologiques appliquées (SEGESA) dont il a, tout d'abord, présenté l'organisation, la méthode de travail et le type de travaux fournis. Il a indiqué que la SEGESA travaillait quasi exclusivement pour la demande publique, et fournissait, à partir de l'exploitation pluridisciplinaire de données statistiques et d'enquêtes sur le terrain, des analyses d'une situation locale donnée, préalablement ou postérieurement à la prise d'une décision.

**M. Jean-Claude Bontron** a ensuite présenté les étapes successives de la réflexion sur la notion de fragilité en milieu rural.

Il a rappelé que, dans les années soixante-dix, prévalait un critère de densité démographique. Les zones

de faible densité, compte tenu du coût du maintien des infrastructures et de la permanence des services, étaient considérées comme des zones en difficulté. En dessous d'un certain seuil de peuplement, les facteurs de désertification (contraction de la population, des services et de l'activité économique) étaient censés s'enchaîner de manière inéluctable. **M. Jean-Claude Bontron** a indiqué que cette analyse était aujourd'hui partiellement infirmée dans la mesure où les évolutions liées à la faible densité d'une zone ne sont pas irréversibles et que, dans certains cas, un équilibre économique et social satisfaisant peut s'établir dans des zones faiblement peuplées. Il est, par conséquent, apparu, notamment dans le cadre de la détermination des critères d'intervention du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR), que la fragilité devait s'apprécier à partir d'autres éléments.

**M. Jean-Claude Bontron** a relevé que la notion de fragilité était d'appréhension difficile dans la mesure où elle doit mesurer, non pas l'état actuel d'une zone donnée, mais le processus de dégradation progressive qui conduit à une situation de crise. Il a, d'autre part, noté la relativité de cette notion qui peut varier selon le type d'indicateur retenu (écart par rapport à la moyenne nationale, satisfaction à certaines normes prédéterminées). Il a, enfin, souligné que la fragilité était un concept évolutif dans le temps, fortement dépendant de l'évolution de l'environnement économique et social. : des zones jugées fragiles, de montagne par exemple, ont pu ainsi connaître un développement lié à l'utilisation touristique de leurs handicaps naturels.

Il a précisé qu'il n'existait pas de facteur privilégié expliquant la fragilité (difficulté du secteur agricole, par exemple) mais, au contraire, un ensemble de facteurs (conditions de vie, démographie, activité économique) qui intéressent la société rurale dans sa totalité.

A partir de ses travaux sur les zones fragiles, il a estimé que l'on pouvait dégager trois types de réactions face à la fragilité : "l'adaptation", qui permet au territoire

considéré de trouver de nouveaux modèles de développement et d'équilibre ; la "résistance", qui se traduit par un repli sur lui-même du territoire et la volonté de s'abstraire du cadre économique et social général ; la "déstabilisation", qui voit les activités et les populations quitter une zone en voie de marginalisation.

**M. Jean-Claude Bontron** a, ensuite, commenté la cartographie réalisée à la demande de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) sur les zones rurales fragiles. Il a exposé que 18 critères significatifs avaient finalement été retenus dans la batterie d'une centaine d'indicateurs initialement dégagés.

A cette occasion, un large débat s'est instauré dans lequel sont intervenus **M. Jean François-Poncet**, président, **MM. Fernand Tardy**, **Louis de Catuelan** et **Jean Huchon**.

En réponse aux questions posées par les intervenants, **M. Jean-Claude Bontron** a analysé les critères retenus ainsi que les sources disponibles. Il a précisé certaines évolutions significatives, notamment la concentration des populations au centre-bourg et l'inégalité des situations de reprise des exploitations agricoles. Il a reconnu que l'installation d'activités innovantes était une solution possible, mais difficile à mesurer avec précision et que l'accompagnement des entreprises qui s'installent était indispensable. Il a estimé, à cet égard, que certaines des incitations applicables aux zones franches pourraient être applicables aux zones rurales fragiles. Il a, par ailleurs, noté la corrélation qui peut être relevée entre la création d'entreprises extra-agricoles et le taux de résidences secondaires. Il a enfin indiqué que le postulat pris par la DATAR : ne pas classer en zone fragile plus de 30% du territoire, expliquait que certaines zones, connaissant d'indéniables difficultés, n'apparaissaient pas parmi les zones rurales fragiles.

**M. Jean François-Poncet**, président, est alors intervenu pour souligner l'intérêt du tourisme pour

animer une région rurale et regretter l'absence d'indicateurs précis sur les potentialités que présente l'espace français pour le tourisme international, notamment extrême-oriental. Il a souhaité que, dans le cadre de la mission, puissent être établis précisément les besoins en matière d'infrastructures, notamment le rattachement au réseau autoroutier, des zones en difficulté. Il a indiqué que la mission devrait faire des propositions en matière d'incitations financières susceptibles d'être consenties par l'Etat en faveur du développement des zones fragiles.

**Mercredi 17 janvier 1990 - Présidence de M. Jean François-Poncet, président.** - Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la mission d'information a entendu MM. **Michaël Melzer et Ulrich Bohner**, membres du groupe de spécialistes du **Conseil de l'Europe** chargés de l'**aménagement rural** et, respectivement secrétaire exécutif du Comité national de R.F.A. pour la campagne européenne pour le monde rural et membre du cabinet de Mme Catherine Lalumière, secrétaire générale du Conseil de l'Europe.

Après que le **président Jean François-Poncet** eut brièvement présenté l'objet et les perspectives de la mission à l'attention de ses interlocuteurs, le **docteur Michaël Melzer** a tout d'abord abordé les problèmes d'aménagement du territoire en République Fédérale d'Allemagne (R.F.A.). Il a justifié que la campagne européenne pour le monde rural, organisée sous l'égide du Conseil de l'Europe en 1987-1988, ait été confiée dans son pays au ministère fédéral de l'aménagement du territoire, de l'équipement et de l'urbanisme, par le fait que :

- l'agriculture n'est plus une réponse efficiente aux problèmes de développement rural ;

- la politique à mener en la matière doit être globale et porter à la fois sur les aspects économiques (agriculture, mais aussi industrie, tourisme, et services), l'emploi, les

infrastructures, les modes de communication et les phénomènes sociaux et culturels.

En outre, la R.F.A. a dû établir un équilibre entre l'impulsion fédérale, qui ne s'appuie sur aucune planification centrale, et les pouvoirs propres des collectivités locales, lesquelles ne peuvent à elles seules assumer ni financièrement, ni politiquement la responsabilité de l'aménagement du territoire.

Il a précisé en outre que celui-ci était envisagé Outre-Rhin davantage pour répondre aux problèmes de désindustrialisation auxquels se heurtent de nombreuses villes de moyenne ou grande importance que pour revitaliser l'espace rural.

A la suite de cette introduction, **M. Ulrich Bohner** a rappelé que la campagne européenne pour le monde rural avait été lancée en décembre 1986 depuis le Sénat et que la France y avait pris une part active. Il a évoqué les difficultés rencontrées avec certains pays peu habitués à aborder les problèmes d'aménagement et de développement rural en termes pluridisciplinaires et qui, au contraire de la R.F.A., n'ont pas confié la responsabilité de la coordination à un seul département ministériel. **M. Ulrich Bohner** a considéré que la France se rangeait dans une certaine mesure parmi ces pays, mais qu'elle était affectée d'autres particularités spécifiques :

- 36.000 des 110.000 communes des pays membres du Conseil de l'Europe sont françaises : le faible peuplement de la majorité d'entre elles n'est pas sans poser des difficultés propres à la France, mais diverses analyses sociologiques récentes conduisent à tempérer les critiques dont cette situation a pu faire l'objet. **M. Ulrich Bohner** a en particulier évoqué le rôle fondamental des hommes pour revivifier un espace en difficulté et a précisé que la coopération intercommunale paraissait, dans cette perspective, préférable aux fusions de communes ;

- à l'exception de l'Espagne, l'espace français est environ deux fois supérieur à celui des autres grands pays

européens alors que la population y est moins importante : il s'agit certes là d'un handicap mais également, selon **M. Ulrich Bohner**, d'un défi positif, d'autant que les nouvelles technologies de communication (téléphone dans un passé récent, minitel actuellement, voiture, transports collectifs, etc...) raccourcissent aujourd'hui considérablement les distances ;

- la densité de la population française est relativement faible et pose des problèmes en matière de prestations de services en milieu rural, en particulier en raison du coût élevé qu'exige leur maintien ;

- le degré de décentralisation assez net dans tous les pays d'Europe, bien que les Etats à structure historiquement fédérale aient procédé ces dernières années à une certaine centralisation, s'est concentré en France sur les niveaux communal et départemental, alors que c'est l'échelon régional qui a été privilégié dans d'autres pays (Espagne, Italie, Portugal, Belgique).

Abordant ensuite la question particulière de l'agriculture, **M. Ulrich Bohner** a expliqué que la Campagne européenne pour le monde rural avait démontré que cette activité, si elle ne pouvait à elle seule garantir un avenir au milieu rural, restait tout de même fondamentale pour celui-ci d'autant que de nouveaux produits et débouchés existaient d'ores et déjà ou étaient sur le point d'apparaître.

En conclusion, **M. Ulrich Bohner** a expliqué que les enseignements de la campagne européenne pour le monde rural portaient essentiellement sur la définition d'un nouveau contrat social entre la ville et la campagne.

Le président **Jean François-Poncet** a ensuite demandé à **M. Michaël Melzer** quelle était la répartition des responsabilités entre l'Etat fédéral (le Bund) et les Länder en R.F.A. en matière d'aménagement rural, et sur quels types d'hommes et de financement sont bâtis les projets fédéraux de développement. A **M. Ulrich Bohner**, il a demandé quelles activités nouvelles autres que

l'agriculture pouvaient être insérées dans le milieu rural, et quelles expériences européennes concrètes intéressantes ont été menées en la matière. En outre, il lui a demandé de préciser ce que recouvrait matériellement sa définition de la nouvelle solidarité ville-campagne.

**M. Michaël Melzer** a tout d'abord répondu en ironisant sur le paradoxe du développement rural idéal, qui consisterait à maintenir un mode de vie campagnard privilégiant la préservation écologique, les rapports sociaux et le temps de vivre, tout en procédant à l'intégration des valeurs urbaines et à la mise en oeuvre des facilités de la vie moderne. La conservation d'une organisation de la ruralité appuyée sur la production agricole lui paraissant illusoire, il s'est prononcé en faveur d'une culture généralisée de l'espace rural qui soit envisagée comme un mode de préservation écologique et non comme devant satisfaire à des besoins de production.

**M. Michaël Melzer** a ensuite évoqué le partage des responsabilités entre Etat fédéral et collectivités locales en R.F.A. Le partage traditionnellement équilibré entre le Bund qui fixe les grands principes de l'aménagement du territoire au travers de la loi, les Länder qui établissent des plans spécifiques et financent les grandes infrastructures et les communes qui ont la responsabilité des infrastructures locales, a été plus dirigiste et centralisé en matière de développement rural. Les deux "tâches communautaires" que sont le développement des structures agricoles et celui des structures économiques, associent de façon étroite le Bund et les Länder, dont la responsabilité est partagée tant au plan de la décision qu'à celui du financement. Cependant, les programmes mis en oeuvre, qui sont financés en général par tiers par le Bund, les Länder et les communes, ont été remis en cause par la communauté européenne pour des raisons de concurrence, notamment en matière de taux bancaires. Par ailleurs, **M. Michaël Melzer** a rappelé que l'orientation politique fédérale en matière d'aménagement du territoire tendait à privilégier les petites et moyennes villes et non pas les

villages, notamment en matière de services en milieu rural. Néanmoins, de nouvelles expériences ont été récemment mises en place qui visent à rénover les petites communes afin de les rendre attractives pour les entreprises, le financement commun étant en particulier accordé si l'intérêt économique des mesures de rénovation est clairement affirmé.

Pour ce faire, la R.F.A. a installé des agences de développement, instruments publics composés de fonctionnaires et d'experts et financés par les Länder, qui s'attachent à la mise en oeuvre de projets locaux dans des périodes de temps limitées. En revanche, des centres de transferts technologiques répartis de façon harmonieuse sur le territoire fédéral, et ayant une origine exclusivement privée, regroupent des experts juridiques, économiques, financiers, etc... -en coopération avec les Universités et l'industrie- et ont pour objet de vivifier de manière continue une région donnée. Les deux défis principaux de la R.F.A. sont, d'une part, le développement d'emplois qualifiés dans la mesure où les industries offrant des emplois non qualifiés suivent un mouvement de délocalisation vers les pays à moindre coût de main d'oeuvre et, d'autre part, l'émergence d'activités spécifiques au monde rural au nombre desquelles figure en premier lieu le tourisme.

M. Michaël Melzer s'est en revanche montré réservé quant aux espoirs qu'il convient de placer dans la création de nouvelles activités délocalisées et aux chances de succès du "télé-travail" à domicile, estimant à ce sujet que la confrontation avec la société était l'un des caractères essentiels du dynamisme des individus. Il a également justifié l'intérêt porté par les autorités fédérales au développement prioritaire des villes dans la mesure où se mettait en place une nouvelle dimension de la relation ville-campagne, qui confère au centre urbain une importance fondamentale pour la survie de sa périphérie rurale.

Répondant ensuite à **M. François Gerbaud**, **M. Michäel Melzer** a reconnu qu'une politique d'aménagement du territoire était probablement plus facile à mettre en oeuvre dans un pays riche que dans un pays pauvre bien que, "l'argent cherchant les idées", il lui semblait que le dynamisme en matière de développement était probablement plus grand actuellement en Espagne, en Grèce ou au Portugal que dans les pays plus riches du Nord de l'Europe.

Puis **M. Ulrich Bohner** a rappelé que la définition du monde rural était différente en France (communes de moins de 2 000 habitants non agglomérées) et en R.F.A. où les villes petites et moyennes relèvent souvent du milieu rural, même si leur dimension atteint 50 000 ou 100 000 habitants. Il a insisté sur le fait que le développement des techniques de communication diminuait l'importance qu'il fallait accorder au fait de travailler sur le lieu même de la résidence. A cet égard, il a estimé que la revitalisation de tous les villages était un objectif illusoire et que le développement rural avait plus de chance d'aboutir par la revitalisation des villes moyennes ainsi que l'a prouvé l'expérience de décentralisation de la direction générale des chemins de fer en Suède.

**M. Ulrich Bohner** a ensuite dénoncé un certain nombre de préjugés propres au secteur agricole qui contrecarrent un développement harmonieux du monde rural.

A la suite de ces réflexions, **M. Hubert Haenel** a demandé, d'une part, quelles conséquences positives ou négatives ont eu pour la R.F.A. les politiques d'aménagement du territoire menées par la Communauté Economique Européenne et si, d'autre part, la République fédérale connaissait une mobilisation de l'opinion publique en faveur du monde rural vivant.

**M. Michäel Melzer** lui a répondu qu'il était difficile de parler de politique européenne d'aménagement du territoire, faute de coordination des différentes politiques

sectorielles menées par Bruxelles. Il a ajouté que si ces dernières n'étaient guère favorables à la R.F.A., pays riche bénéficiant de peu d'aides spécifiques, les résultats positifs du développement communautaire pour l'économie fédérale considérée de façon globale l'emportaient cependant. Par ailleurs, les problèmes du monde rural en R.F.A. étant relativement limités, **M. Michäel Melzer** a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'obtenir une mobilisation de l'opinion publique en faveur d'une politique particulière. Il a cependant précisé que la campagne européenne pour le monde rural avait été très suivie Outre-Rhin et que tous les grands partis politiques fédéraux ont désormais intégré cet aspect dans leur programme.

**M. Fernand Tardy** a ensuite exprimé ses doutes sur l'applicabilité de l'exemple allemand comme réponse aux problèmes de développement rural en France, en raison de la grande étendue de l'espace français et du nombre important de régions n'ayant guère de villes moyennes pouvant constituer un pôle d'attraction. Il a ajouté que le nombre des communes représentait probablement une chance pour la France, bien que les difficultés économiques de la majorité d'entre elles rendent parfois inopérantes les structures intercommunales mises en place par leurs élus. Enfin, il a demandé si des services pluridisciplinaires étaient mis en oeuvre en R.F.A. dans le milieu rural profond.

**M. Michäel Melzer** a alors répondu que de nombreux services publics et privés disparaissaient également en R.F.A. faute de clientèle. A cet égard, diverses recherches sur la mise en place de services pluridisciplinaires publics et privés (banque-poste-télécommunication-pharmacie-par exemple) avaient été mises en oeuvre, notamment dans la perspective des modifications sociologiques des populations villageoises (vieillesse, familles moins nombreuses, femmes actives).

Par ailleurs, il a reconnu que la volonté des élus politiques était une donnée fondamentale de la

revitalisation des zones défavorisées, mais qu'elle était limitée tant par les problèmes de financement que par une méconnaissance des conditions de concurrence avec les projets de développement menés par différentes autres collectivités. C'est pourquoi il a préconisé à la fois une coopération avec des spécialistes et une certaine péréquation des ressources publiques entre les collectivités riches et les collectivités pauvres, à l'instar de celles pratiquées en R.F.A. entre les Länder et les communes.

Un débat s'est alors engagé entre **MM. Jean François-Poncet, président, Fernand Tardy, Louis de Catuelan et André Egu** sur les conditions d'application d'une péréquation des ressources fiscales entre les collectivités locales en France.

Enfin, **M. Ulrich Bohner**, répondant à **M. Pierre Lacour** qui l'interrogeait sur les suites données à la résolution du Conseil de l'Europe sur l'avenir du monde rural, a précisé que le Conseil des ministres n'avait pas suivi la recommandation du Secrétaire général du Conseil de l'Europe pour poursuivre la campagne européenne. Il a ajouté que, cependant, un certain nombre de colloques devaient avoir lieu dans le courant de l'année sur des questions concernant le milieu rural, en particulier le tourisme et l'agriculture, et qu'un grand débat sur le milieu rural devrait avoir lieu en octobre 1990 à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

En conclusion, le **président Jean François-Poncet** a dégagé les enseignements de cette audition, en les ordonnant autour de quatre points principaux, à savoir :

- la nouvelle définition d'une relation entre ville et campagne ;

- la nécessaire disparition des pesanteurs agricoles pour promouvoir un développement économique harmonieux du milieu rural ;

- la grande importance du tourisme pour revitaliser une région et conserver son patrimoine ;

- le maintien des services publics et privés par un regroupement pluridisciplinaire.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'audition de **M. Pierre Soubie**, inspecteur général de l'INSEE, directeur de la diffusion et de l'action régionale à l'INSEE et de **M. Jean Anfré**, administrateur de l'INSEE, chef de la division des statistiques communales et locales à l'INSEE.

En préambule, **M. Jean François-Poncet**, président, après avoir souligné l'importance que revêt pour la mission le fait de disposer des résultats du recensement général de la population à venir, s'est interrogé sur les indications fournies par les statistiques dont dispose l'INSEE quant à l'état de l'espace rural.

**M. Pierre Soubie** a expliqué que trois grandes opérations statistiques et périodiques pouvaient intéresser la mission d'information :

- le recensement général de la population française, dont le prochain aura lieu à la date théorique du 5 mars et dont les premiers résultats seront disponibles à partir du mois d'octobre ;

- le recensement général de l'agriculture, intervenu en 1989 ;

- l'inventaire communal, qui fournit l'indication de l'ensemble des services existants et de leur utilisation. Les données nationales de l'inventaire réalisé en 1987 et 1988 seront disponibles à la fin du premier trimestre 1990.

**M. Jean Anfré** a, pour sa part, indiqué que la taille des communes constituait l'explication principale de leur équipement. De plus, l'inventaire communal montre que les déplacements se font vers le chef-lieu de canton, qui, à population égale avec les autres communes du canton, est généralement mieux équipé.

Mais, si la population urbaine a cessé d'augmenter, les communes rurales sont peu concernées par l'accroissement

de la population, les communes situées à la périphérie des villes l'absorbant de manière quasi-exclusive.

**M. Fernand Tardy** a alors estimé que ce mouvement s'amplifiait actuellement.

**M. Jean Anfré** a ensuite expliqué les modalités de détermination des zones urbaines et des zones rurales : les premières sont caractérisées par le fait qu'aucune construction n'est à plus de 200 mètres de la construction voisine. En 1982, on distinguait donc 5.000 communes urbaines et 31.500 communes rurales. Celles-ci se décomposaient elles-mêmes en 14.000 communes rurales appartenant à une Z.P.I.U. (zone de peuplement industriel ou urbain, regroupant de petites communes industrielles ou des communes-dortoirs que l'urbanisation ne rattache pas encore à l'unité urbaine la plus proche) et 17.500 communes rurales n'appartenant pas à une Z.P.I.U.

S'agissant de la population, **M. Jean Anfré** a expliqué qu'en 1982, 5,7 millions de personnes résidaient dans le rural profond et 8,7 millions habitaient dans la mouvance des villes. D'autre part, sur les 31.500 communes rurales, les plus nombreuses, soit 11.000, ont une population comprise entre 200 et 500 habitants, 7.000 entre 100 et 200 habitants, 3.000 entre 50 et 99 habitants et 6.000 entre 500 et moins de 2.000 habitants. Au total, les communes situées en rural profond ont en moyenne 300 habitants contre 600 pour celles qui se situent à la périphérie des villes.

Un large débat s'est alors instauré. **M. Pierre Louvot** a constaté que des évolutions sensibles se sont fait jour depuis 1982 de ce point de vue et que les chiffres du recensement général de la population à venir les mettraient sans doute en lumière.

**M. Jean François-Poncet, président,** a toutefois expliqué que la mission d'information ne pourrait fonder ses travaux que sur les résultats de ce recensement qui seront connus au plus tôt au printemps de 1991.

En outre, il a indiqué que la distinction entre communes périurbaines et zones rurales fragiles montrait que les travaux de la mission d'information devaient plus particulièrement porter sur ces dernières.

**M. Fernand Tardy** a approuvé ces observations tout en notant que la lutte contre la désertification rurale devait être pensée en termes de développement global d'une région.

**M. Jean François-Poncet, président,** a alors souligné qu'il convenait de distinguer deux situations : celle des communes périurbaines qui n'existent qu'en raison du morcellement communal et celle des cantons situés en zone rurale profonde dont les chefs-lieux peuvent constituer le point d'ancrage d'une politique de lutte contre la désertification.

**M. Bernard Barraux,** après avoir décrit les potentialités de l'espace rural, a noté que son développement passait par la motivation de la population et le réveil de l'initiative privée.

**M. Jean François-Poncet, président,** insistant lui aussi sur l'importance qui s'attache à mobiliser les hommes et à les aider en milieu rural, a expliqué qu'il convenait de faire comprendre aux villes l'importance de l'espace qui les environne. Par ailleurs, il a observé que ce n'est plus par la décentralisation des grands groupes que s'effectue désormais le déploiement des activités mais plutôt à travers la création d'entreprises au niveau local. Il importe donc de savoir comment la stimuler et pour quels résultats.

Il s'est alors interrogé sur l'apport au développement local que pourrait constituer le tourisme vert.

**M. Jean Anfré** a décrit les méthodes selon lesquelles l'INSEE appréhendait la mesure des activités touristiques dans les communes rurales.

En réponse à **M. Louis Moinard** qui avait déploré que les initiatives locales soient souvent contrecarrées par le manque de financement, **M. Pierre Soubie** a expliqué que

d'une manière générale l'Etat et les administrations accompagnent plus qu'ils ne précèdent les transformations économiques et humaines, ce qui explique notamment la fermeture de services publics dans certaines zones rurales.

Afin d'aider à leur développement, la création d'emplois apparaît aujourd'hui primordiale. Par conséquent, l'INSEE procède désormais à un découpage de la France en zones d'emplois, celui-ci étant plus pertinent que le découpage par cantons car traduisant une réalité économique.

**M. Bernard Barraux** a observé que si la ruralité reflétait un état d'esprit, il importait de financer un certain nombre d'investissements collectifs, ce qui suppose un seuil minimal d'habitants.

En conclusion, **M. Pierre Soubie** a relevé que la solution à ce problème résidait sans doute dans une péréquation nationale et acceptée de l'imposition locale, même si des éléments culturels et affectifs jouent également un rôle dans le développement des zones fragiles.

**\*\*La commission a ensuite procédé à l'audition de Mme Jacqueline Beaujeu-Garnier, professeur honoraire à l'université de Paris I (Institut de géographie).**

**Mme Jacqueline Beaujeu-Garnier** a tout d'abord présenté une typologie des espaces ruraux et les principales évolutions qui les caractérisent : au cours des 35 dernières années, la surface arable française a diminué de 6 %, alors que le nombre des exploitations baissait de 54 % et la population active agricole des deux tiers. Les exploitations se sont donc agrandies, passant en moyenne, selon ses estimations, de 17 à 40 hectares, au cours de cette même période.

Mais si 29 % des Français sont des ruraux, 7 % seulement constituent la population active agricole.

**Mme Jacqueline Beaujeu-Garnier** a alors expliqué que le mécanisme de dépeuplement de l'espace rural

affecte d'abord les femmes, puis les jeunes. La population rurale vieillit donc, ce qui entraîne la fermeture des écoles, la diminution de la vitalité, qu'on peut caractériser par le "syndrome du samedi soir" et la disparition des commerces. Lutter contre cet état de fait impose de conserver un nombre minimal d'habitants, en essayant de retenir les jeunes. Ceci suppose de :

- maintenir les services publics, notamment l'école ;
- mener une politique du logement ;
- conserver des activités, comme cela est organisé dans le Choletais ou dans la région d'Oyonnax ;
- attirer et loger les travailleurs périurbains ;
- promouvoir les tournées des commerçants ;
- développer le tourisme rural, y compris en favorisant des activités nouvelles de type café-couette, même s'il s'agit d'emplois saisonniers ne faisant pas appel nécessairement aux travailleurs locaux ;
- créer des terrains de sports pour distraire les jeunes ruraux.

Abordant le problème de l'utilisation de la terre et du patrimoine immobilier rural, **Mme Jacqueline Beaujeu-Garnier** a souligné que la résidence secondaire permettait de conserver l'habitat rural. De même, le tourisme rural constitue un facteur incitatif d'amélioration de l'habitat.

S'agissant des terres, elle a indiqué que leur prix inférieur en France à celui qui prévaut dans les autres pays de la communauté pouvait éviter le développement de la déprise dans la mesure où cette différence entraîne l'acquisition de terres par les étrangers. Une meilleure utilisation de l'espace rural pourrait également passer par le développement de formules d'agriculteurs-jardiniers de l'espace rural, comme cela existe aux Pays-Bas où des agriculteurs perçoivent 3.000 francs par hectare entretenu et en Bavière où les subventions s'élèvent à 4.500 francs. Cependant, une telle politique suppose un minimum de population.

Concluant son propos sur la politique agricole commune, **Mme Jacqueline Beaujeu-Garnier** a souligné que le gel des terres avait porté sur 15.000 hectares en France, alors qu'il a atteint 200.000 hectares en R.F.A. ou au Royaume-Uni. Il ne saurait donc constituer une solution à la diminution du nombre des exploitants agricoles, d'autant que l'augmentation des primes à la première installation incite à l'optimisme quant à l'évolution de la surface agricole utile. Selon elle, la déprise agricole ne devrait pas porter sur plus de 500.000 hectares d'ici la fin du siècle.

**M. Bernard Barraux** a alors déploré le caractère contraignant de la politique agricole commune pour le développement des activités agro-alimentaires.

Plus généralement, il a constaté une résistance du milieu rural qui incite à l'optimisme, d'autant que la qualité de la vie qui y prévaut constitue un atout non négligeable et que les nouvelles technologies sont accessibles à tous.

**M. Jean François-Poncet, président**, a tout d'abord rappelé les conclusions de la mission d'information sur l'avenir de la politique agricole commune constituée au sein de la commission des affaires économiques et du plan en 1988 quant à l'alimentation du bétail et à l'horticulture. Il a constaté que la déprise agricole ne constituerait pas un problème majeur d'ici l'an 2000 et qu'il convenait de s'interroger sur les moyens propres à maintenir une population rurale non agricole nombreuse.

Il s'est également interrogé sur le seuil à partir duquel s'engage une spirale de la désertification.

**M. André Egu** a présenté les efforts menés en Bretagne, et notamment en Ille-et-Vilaine, afin de développer les communications.

Répondant aux différents intervenants, **Mme Jacqueline Beaujeu-Garnier** a insisté sur l'importance des zones les plus déprimées. Seules pourront émerger celles où se fait jour un dynamisme particulier. A

cet égard, une ceinture de développement se crée peu à peu au contact entre communes périurbaines et milieu rural profond.

Elle a également observé l'intérêt du développement induit par le tourisme à la campagne.

**Mercredi 31 janvier 1990 - Présidence de M. Jean François-Poncet, président.** - La mission a procédé à l'audition de Mme Sylvie Esparre, directeur adjoint de l'aménagement et des équipements collectifs de la région Ile de France, précédemment responsable des politiques de développement rural à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR).

Mme Sylvie Esparre a, tout d'abord, indiqué que l'aménagement et le développement de l'espace rural lui paraissaient se heurter à trois problèmes majeurs.

En premier lieu, la définition de l'espace rural à partir des critères retenus par l'INSEE n'est plus adaptée à la situation réelle du monde rural, lequel ne comporte pas exclusivement les communes de moins de 2.000 habitants non agglomérées. La problématique de l'aménagement de l'espace rural doit, en effet, prendre en compte des bourgs plus importants, pouvant atteindre 5.000 à 10.000 habitants. De même, bien que 90 % de l'espace français soient consacrés à l'agriculture et à la forêt, il n'est plus possible de considérer que le développement économique de l'espace rural passe exclusivement par le maintien ou le renforcement de l'activité agricole.

Le second problème est celui de l'image. Défini par opposition au monde urbain, le monde rural est dévalorisé dans la conscience collective, car trop souvent présenté de façon négative ou passéiste. Il conviendrait, au contraire, de mettre en évidence les atouts qu'il présente face au monde urbain, notamment sa qualité de vie.

Enfin, malgré l'évolution sensible des discours tenus à son sujet depuis vingt ans, l'espace rural ne fait toujours

pas l'objet d'une analyse objective de sa situation et de sa diversité. Il existe, en effet, trois types de zones rurales aux caractéristiques très différentes.

Les premières sont celles où la proximité de grandes villes, la diversification des activités économiques et les potentialités de l'agriculture ont permis de maintenir un dynamisme local.

Les deuxièmes, encore fortement agricoles et disposant d'un faible maillage urbain, se heurtent à des difficultés, en particulier du fait de la politique agricole commune menée depuis 1984. Malgré leur fragilité, ces zones disposent cependant d'un certain nombre de chances.

Les troisièmes, enfin, sont dans une situation réellement dramatique. Il s'agit des zones marginalisées, de très faible densité démographique, qui ont fait l'objet d'actions spécifiques menées ces dernières décennies (zones prioritaires d'aménagement du territoire - prime d'aménagement du territoire), ainsi que des zones intermédiaires, situées notamment au pourtour du Bassin parisien, qui, malgré leurs difficultés, n'ont jamais bénéficié d'aucun effort d'aménagement et de développement.

Après avoir souligné l'état lacunaire des informations statistiques actuellement disponibles, **Mme Sylvie Esparre** a relevé l'écart entre l'importance accordée à l'espace rural dans les discours et la faiblesse des moyens budgétaires qui y sont consacrés.

Ainsi, moins de 400 millions de francs sont destinés aux zones rurales dans l'enveloppe totale des crédits budgétaires de l'aménagement du territoire -1,6 milliard de francs-

De même, le manque de coordination entre la politique d'aménagement du territoire et les politiques sectorielles menées par les ministères techniques, comme le fait que l'aménagement du territoire ne soit pas rattaché au Premier ministre, sont significatifs de l'absence d'analyse globale et de réelle volonté de donner une dimension

rurale aux différentes politiques menées à l'échelon national.

Mme Sylvie Esparre a indiqué que, jusqu'en 1988, la politique de la DATAR avait été d'accompagner les initiatives locales jugées intéressantes sans déterminer au préalable d'objectifs généraux. Depuis 1988, son action a été réorientée en direction d'objectifs clairs et précis. Le FIDAR intervient ainsi dans trois directions particulières : la création d'emplois et d'activités dans les secteurs secondaire et tertiaire ; l'accompagnement d'actions innovantes, notamment l'extensification et la diversification de la production agricole ; le soutien à la modernisation et à la restructuration des services publics et privés locaux.

Pour assurer le succès de cette réorientation, Mme Sylvie Esparre a estimé qu'il convenait de prendre en compte les petites villes et zones urbaines dans la détermination des politiques de développement rural. Ce sont, en effet, autour des villes de petite et moyenne importance que peuvent se structurer les services et les activités qui conditionnent l'installation des jeunes et le maintien des femmes en milieu rural.

Il convient, aujourd'hui, de raisonner en termes de "bassin d'emploi" et d'accorder autant d'attention à ceux confrontés à des difficultés qu'à ceux qui disposent d'atouts.

Mme Sylvie Esparre a ainsi cité des expériences de réorientation des interventions autour de pôles d'activités dynamiques, permettant le développement des zones rurales périphériques. Ces expériences ont été menées dans les départements des Alpes du Sud, du Jura et de l'Ille et Vilaine et ont permis la restructuration de l'espace économique autour de pôles d'activités agroalimentaires ou touristiques, la substitution d'activités de haute technologie à des activités traditionnelles, la création de zones artisanales ou industrielles avec répartition de la taxe professionnelle entre les différentes communes. Mme Sylvie Esparre a, à cet égard, insisté sur

l'importance de la présence d'acteurs locaux : élus locaux et partenaires économiques, décidés à mettre en oeuvre des politiques innovantes.

**Mme Sylvie Esparre** a, d'autre part, insisté sur les difficultés qui résultent de la procédure actuelle de négociation des contrats de plan entre l'Etat et les régions. Ces négociations pèchent trop souvent, en effet, par l'absence de prise en considération des intérêts et des capacités des autres collectivités locales, en particulier des départements, dont l'importance est pourtant fondamentale en matière d'aménagement rural.

A l'issue de cet exposé général et en réponse à **M. Hubert Haenel, rapporteur**, qui l'interrogeait sur les propositions concrètes qu'elle pouvait suggérer pour résoudre les difficultés qu'elle venait de souligner, et sur l'action menée par les commissaires à l'aménagement des massifs, **Mme Sylvie Esparre** a estimé que :

- une politique efficace d'aménagement de l'espace rural doit être abordée de façon globale. Sous l'autorité du Premier ministre, les règles de gestion des services locaux des principaux ministères intéressés doivent être clairement définies, concertées et, éventuellement, modifiées. En outre, il n'est pas évidemment nécessaire, ni même possible, de proposer des actions spécifiques au milieu rural. Enfin, il conviendrait d'atteindre des objectifs précis, peu nombreux mais clairement définis : le désenclavement et le développement d'infrastructures de communication ; la localisation d'entreprises et d'emplois ; l'action sur la politique agricole commune ;

- les commissaires à l'aménagement des massifs sont indispensables au développement local. Ils proposent des solutions innovantes et servent d'interface entre les élus locaux et le préfet, d'autant que leurs qualités humaines et leur dynamisme sont, le plus souvent, exceptionnels.

**M. Fernand Tardy** l'a, ensuite, interrogé sur la répartition des compétences entre les différents niveaux d'administration territoriale, préconisant la plus large

décentralisation possible en la matière. Il a redouté qu'une approche trop globale ne conduise à occulter les spécificités du monde rural et ses difficultés, comme en témoigne le non respect de la "loi Montagne" par les directives ministérielles. Il a, enfin, souhaité une plus grande incitation au regroupement communal et la péréquation des ressources fiscales des collectivités locales.

**Mme Sylvie Esparre** a répondu à l'intervenant que si l'Etat doit intégrer la notion d'espace rural pour l'application de ses politiques et jouer un rôle d'initiateur en la matière, c'est, par nature, aux départements et aux communes d'assurer la gestion pratique de l'aménagement rural. En revanche, la région ne paraît pas avoir de rôle spécifique dans le développement rural, son rôle se bornant à accompagner, de manière contractuelle, l'action du FIDAR.

**Mme Sylvie Esparre** a indiqué que le regroupement des réseaux de service dans les villes de petite ou moyenne importance et la dévitalisation corrélative des villages de moins de 200 habitants lui paraissaient être des phénomènes inéluctables. Ce phénomène n'a cependant pas nécessairement pour conséquence la désertification de l'espace rural, en raison de l'importance nouvelle prise par ces petites villes dans la structuration du monde rural.

Après avoir contesté que la région ne joue aucun rôle spécifique en matière d'aménagement du territoire, **M. Jean Huchon, rapporteur**, a insisté sur l'importance de la volonté et du dynamisme des hommes sur le terrain. Il a stigmatisé l'état d'esprit de nombreux fonctionnaires, pour lesquels l'affectation dans un poste situé en zone rurale est considérée comme une sanction. Il a regretté les comportements, notamment pédagogiques, qui ont conduit à vider les zones rurales de leurs élites.

**Mme Sylvie Esparre** a tempéré ce constat en considérant que l'espace rural ne manquait pas d'hommes dynamiques et entreprenants, mais plutôt d'un "lobby"

aussi puissant que le lobby agricole, capable d'agir à l'échelon national.

Puis, **M. Louis de Catuelan** ayant évoqué les problèmes d'aménagement rural que l'on rencontre également en Ile de France, et qui résultent essentiellement de l'incertitude qu'ont les partenaires économiques quant à la stabilité des documents d'urbanisme, **Mme Sylvie Esparre** a souligné que les difficultés de l'espace rural tenaient, conjointement ou non, à une faible densité démographique, à la monoactivité ou à la pression foncière.

**M. Jean François-Poncet, président**, a alors déploré que la politique de l'espace rural ne soit pas une priorité du Gouvernement, comme en témoignent l'absence d'une définition satisfaisante des zones rurales fragiles, les lacunes de l'appareil statistique, le refus d'harmoniser les politiques sectorielles des différents ministères techniques, ainsi que la faiblesse des crédits accordés au développement rural par la DATAR.

Considérant que les dernières politiques cohérentes en la matière remontent aux années cinquante, il a ensuite évoqué la répartition des compétences entre les diverses instances gouvernementales : s'il lui paraît nécessaire de placer la DATAR sous l'autorité directe du Premier ministre, il s'est interrogé sur son rôle éventuel d'instance d'appel, ouverte aux élus locaux en cas de non respect de directives réglementaires ou d'obligations légales par l'Etat.

Quant aux responsabilités locales, il a estimé qu'elles doivent revenir au département. Il a, en conséquence, regretté que les contrats de plan ne soient négociés qu'entre l'Etat et la région et souhaité, pour l'avenir, l'association contractualisée des conseils généraux pour ce qui touche à l'espace rural.

En ce qui concerne les activités innovantes qui peuvent être introduites dans le monde rural, le **président Jean François-Poncet** a regretté le manque actuel de

réflexion et de recherches dans ce domaine, par carence de l'Etat.

Enfin, à propos du changement d'attitude opéré par la DATAR à partir de 1988, il a demandé quelles conséquences en résultaient dans ses relations avec les institutions locales, et quelles lignes de conduite avaient été dégagées.

**Mme Sylvie Esparre** lui a répondu :

- qu'en matière de procédure, la meilleure solution est probablement la reconstitution d'un comité interministériel à l'aménagement et au développement rural, placé auprès du Premier ministre, qui, à l'instar de celui qui existait dans les années soixante, se réunirait deux fois par an pour arbitrer les problèmes de fond de l'aménagement rural (par exemple, les plans de délocalisation des différents ministères) et définir une politique législative et réglementaire cohérente ;

- que la négociation des contrats de plan Etat-région servait plus à préserver des lignes budgétaires pour une durée de cinq ans qu'à effectuer des choix. A cet égard, malgré les lourdeurs administratives qu'elle engendrerait, seule une négociation menée entre l'Etat, la région, le département et les maires des grandes villes donnerait toute son efficacité à la politique d'aménagement du territoire contenue dans les contrats de plans ; ce qu'ont approuvé MM. Fernand Tardy et Hubert Haenel, rapporteurs ;

- que le changement d'optique opéré par la DATAR s'était traduit, au moment de la négociation des contrats de plan, par la poursuite de trois objectifs prioritaires : la consolidation et la création d'emplois dans l'industrie, l'artisanat et les services en milieu rural ; la mise en oeuvre d'actions innovantes dans la gestion de l'espace rural ; la restructuration et l'adaptation des services publics et privés à la population rurale ;

- que si le manque de réflexion générale sur le monde rural fragile était manifeste, il existe en revanche de

nombreuses personnes : fonctionnaires, élus ou socio-professionnels, qui, sur le terrain, mènent des expériences réussies et intéressantes.

Puis **M. Jacques Bérard** est intervenu pour souligner l'importance fondamentale du rôle du département en matière d'aménagement rural en raison de ses compétences, ainsi que la bonne connaissance des problêmes du terrain par les conseillers généraux. Il a, par ailleurs, dénoncé certaines dérives qui tendent à maintenir de manière artificielle, à force de subventions, des activités économiques non viables sous prétexte de sauvetage de l'espace rural. Il a regretté la multiplication de projets locaux souvent identiques que l'absence de coordination rend, précisément, infructueux. Il a, en outre, relevé que des demandes se font jour, tendant à une plus grande liberté d'implantation en milieu rural, ce que ne permettent pas les plans d'occupation des sols, souvent établis avec le souci de préserver l'espace agricole.

**Mme Sylvie Esparre** a rappelé que le travail quotidien de la DATAR s'effectuait essentiellement avec les communes et les groupements de communes et non avec les régions.

Enfin, **M. Hubert Haenel, rapporteur**, pour démontrer le peu de cas qui est fait des zones rurales au plan national, a évoqué les projets ministériels modifiant les astreintes des personnels de gendarmerie, qui auraient pour conséquences une rupture du principe d'égalité d'accès aux services publics.

**MISSION D'INFORMATION  
CHARGÉE D'ÉTUDE  
LES PROBLÈMES POSÉS PAR L'IMMIGRATION  
EN FRANCE ET DE PROPOSER LES ÉLÉMENTS  
D'UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION**

**Mercredi 17 janvier 1990. - Présidence de M. Jean Chérioux, président.** - Après l'intervention du **président Jean Chérioux** qui a brièvement rappelé les objectifs de la mission, **M. Jacques Thyraud, rapporteur**, a proposé un certain nombre d'orientations.

Après avoir relevé que de nombreux travaux de qualité avaient été réalisés sur les problèmes de l'immigration, le rapporteur a estimé que le Parlement n'avait eu jusqu'à présent qu'une faible part dans la politique d'ensemble de l'immigration en France.

Ajoutant que depuis la décentralisation, les collectivités territoriales avaient été amenées à traiter de plus en plus souvent des questions liées à l'immigration, **M. Jacques Thyraud, rapporteur**, a jugé que le Sénat, émanation des collectivités locales, était tout particulièrement sensible à la recherche de solutions à ce problème.

Le rapporteur a mis l'accent sur la nécessité pour la mission de procéder à de nombreuses auditions de personnalités qualifiées et suggéré de visiter dès le 24 janvier prochain l'office français de protection des réfugiés et apatrides.

Il a cependant plaidé pour l'utilisation d'une méthode plus « expérimentale », en estimant que la mission d'information devrait tout d'abord se déplacer dans quatre

régions françaises concernées par les problèmes de l'immigration : les régions Rhône-Alpes, Provence-Côte-d'Azur, Nord-Pas-de-Calais et Paris-Ile-de-France.

Mais il a surtout souligné l'intérêt d'associer l'ensemble des maires de France aux travaux de la mission d'information du Sénat. Par leurs témoignages, les élus pourraient apporter un éclairage direct dont n'ont pu rendre compte ni les études ni les sondages effectués jusqu'à présent.

Après avoir mis l'accent sur le caractère international du problème de l'immigration à l'heure de l'ouverture des frontières en Europe, **M. Jacques Thyraud, rapporteur**, a rappelé que la moitié des étrangers résidant en France provenaient de la Communauté européenne.

Il a conclu en estimant que la mission d'information devrait être en mesure de présenter un rapport au début du mois d'octobre 1990.

**M. Paul Masson** a exprimé son accord avec le rapporteur sur la méthode de travail qu'il proposait. Il a souhaité que la mission puisse se rendre dans les zones frontalières du Nord, de l'Est et du Sud-Est afin de prendre la mesure de la "porosité" de nos frontières et des conditions de fonctionnement des services chargés de les surveiller.

**M. Charles Lederman** a lui aussi approuvé la méthode proposée par le rapporteur tout en souhaitant que la mission d'information fasse preuve de pragmatisme. Il a encore insisté sur la nécessité de procéder à l'audition d'organisations représentatives des immigrés.

**M. Claude Estier** s'est déclaré satisfait du programme proposé par le rapporteur avec notamment la priorité accordée à l'analyse des faits. Il a néanmoins fait observer qu'une mission ayant un objet comparable avait été désignée par l'Assemblée nationale et qu'il serait souhaitable que les travaux des deux missions ne fassent pas "double emploi".

Il s'est enfin associé à la demande formulée par **M. Charles Lederman** concernant l'audition des associations qui traitent les problèmes des travailleurs immigrés.

Après avoir approuvé la procédure tendant à demander aux maires d'apporter leurs témoignages, **M. Xavier de Villepin** a mis l'accent sur les difficultés que l'immigration posait en matière de statistiques. Il a ensuite souhaité que la mission puisse s'intéresser au problème du travail clandestin dans les autres pays. Il a enfin appelé de ses vœux une clarification sur toutes les questions liées à la question islamique en France.

**M. François Autain** a lui aussi insisté sur la nécessité de traiter le problème du travail clandestin. Il a jugé à cet égard souhaitable que soient entendus des représentants de certains secteurs professionnels tels que l'habillement ou le bâtiment et travaux publics.

**M. Louis Souvet** s'est déclaré en accord avec les propositions du rapporteur. Il a proposé de donner aux membres de la mission toutes informations utiles sur les initiatives diverses prises en matière d'immigration dans la région de Montbéliard.

**M. Paul Loridant** a, lui aussi, estimé que le programme proposé par le rapporteur était satisfaisant. Il a souhaité que la mission d'information puisse se déplacer dans la région parisienne et en particulier dans sa commune où ont été menées un certain nombre d'actions d'intégration.

**M. Jean Delaneau** a déclaré que le problème essentiel de l'immigration était à ses yeux celui de l'islam et de sa dimension politico-religieuse.

**M. René-Georges Laurin**, après avoir rappelé le drame des Harkis, a mis l'accent sur les difficultés que certaines communes de son département rencontraient dans le domaine sanitaire et dans le domaine du logement. Il a estimé que tous les gouvernements étaient confrontés aux problèmes spécifiques posés par les populations

immigrées. Il a rappelé le risque particulier constitué selon lui par l'islam et surtout l'intégrisme chiïte.

**M. Gérard Larcher** a rappelé que la mission d'information devait non seulement examiner les problèmes posés par l'immigration mais aussi tenter de trouver des remèdes. Il a mis l'accent sur les difficultés de cohabitation des communautés immigrées d'origines différentes.

Après avoir dénoncé le «trafic des certificats d'hébergement», **M. Gérard Larcher** a souligné le problème d'identité culturelle auquel se heurtaient les jeunes, souvent de nationalité française, de la deuxième génération des immigrés.

Après s'être, lui aussi, associé aux propositions du rapporteur, **M. Louis Virapoullé** a déclaré que le problème de l'immigration devait être abordé sans passion. Il a indiqué que dans le département de la Réunion toutes les races cohabitaient dans un climat de bonne entente.

Il a conclu en rappelant que la présence en France de certaines populations immigrées était liée aux liens tissés durant la colonisation et au délabrement de l'économie des pays en voie de développement.

Après avoir estimé que le débat avait été particulièrement riche, **M. Jacques Thyraud, rapporteur**, a déclaré que la mission d'information devra examiner l'ensemble des questions soulevées par les différents intervenants. S'agissant du problème statistique, il a précisé qu'un nouveau recensement de la population serait effectué à partir du mois de mars 1990.

Après l'intervention du président **Jean Chérioux** la mission a procédé à la désignation des membres de la délégation appelés à participer, le 24 janvier 1990, à la visite de l'office français de protection des réfugiés et apatrides. Elle a aussi fixé au **mercredi 7 février 1990** sa prochaine réunion au cours de laquelle il sera procédé à un certain nombre d'auditions.